



Indemnité de retard pour la livraison de notre maison

Par **mazire**, le **05/08/2010** à **10:37**

Bonjour,

Notre maison à été livrée avec plus d'une année de retard. Cela à occasionnéun déséquilibre budgétaire, nous devons payons notre loyer ainsi que les interets de notre emprunt. De plus cela fait 1 an que ns ns battons pour solutionner les malfaçons.

QUE POUVONS NOUS FAIRE POUR LES PENALITES DE RETARD (1/3000ème du montant de la maison par jour de retard)

ESPERANT QUE NOTRE QUESTION ATTIRERA VOTRE ATTENTION

CORDIALEMENT

GILLES MAZIRE

Par **jeetendra**, le **05/08/2010** à **10:41**

Bonjour, au vu des préjudices subis il faut que vous preniez contact avec avocat, contactez votre Mairie (consultation juridique gratuite), courage à vous, cordialement.